

GRILLE DE POSITIONNEMENT SELON LES CRITERES DE CHAQUE NIVEAU DE LABELLISATION DE TERRITOIRE

	EDD sans labellisation E3D = Les écoles/établissements travaillent de manière isolée	Label E3D niveau 1 = Territoire engagé	Label E3D niveau 2 = Territoire apprenant	Label E3D niveau 3 = Territoire durable
PROJETS	Il n'y a pas d'interaction entre les écoles et établissements.	Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements.	Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degrés, se mettent en place de façon coordonnée.	Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire.
COMITE ET ECO-DELEGUES	Il n'y a pas de comité EDD de territoire.	La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire.	Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD. Les éco-délégués des différents établissements travaillent ensemble.	Les éco-délégués sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement.
PARTENARIATS	Il n'y a pas de partenaire institutionnel.	Les collectivités territoriales concernées sont engagées.	Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.	Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux, dont les collectivités territoriales.
DEMARCHE GLOBALE	Une seule structure du réseau est labellisée E3D.	Au moins deux structures du réseau sont labellisées E3D.	Au moins la moitié des structures scolaires sont labellisées E3D sur le territoire.	Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.
MISE EN ŒUVRE ET CONTINUITE	Aucun document ou coordination ne formalise les actions menées sur le territoire.	Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les directeurs d'écoles / chefs d'établissements et leurs comités d'EDD.	La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement. Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.	Le territoire propose un parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée. Une éthique du développement durable sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte.